

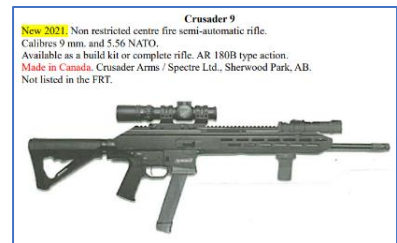
# PROJET DE LOI C-21 : DES AMENDEMENTS CLÉS À SURVEILLER

Article par article à partir du 22 novembre 2022, à 15 h 30, au  
Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU)

## 1) Introduire une interdiction complète des armes de style assaut

**Survol :** Le jour du dépôt du projet de loi C-21, le ministre de la Sécurité publique, Marco Mendicino, a promis de modifier le projet de loi afin d'assurer une interdiction complète des armes d'assaut : « De nouvelles spécifications d'armes à feu de type assaut ont fait leur apparition sur le marché et ne sont pas entièrement couvertes par les termes de l'interdiction [de mai 2020]. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer une interdiction complète des armes d'assaut dans la législation, c'est pourquoi notre gouvernement s'engage à l'ajouter à notre projet de loi par le biais d'un amendement. » [Notre traduction]

**Enjeux de sécurité :** Malgré les décrets de mai 2020, de nombreuses armes de type assaut ne figurent pas dans le règlement ou ne sont pas couvertes par les critères ajoutés — notamment celles qui sont considérées comme n'étant pas « de conception moderne » (comme le SKS — utilisé dans de nombreuses fusillades de masse et de policiers) ou qui ne se retrouvent pas « en grand nombre sur le marché canadien » (comme tout nouveau modèle).



**Enjeux politiques :** Le NPD et le Bloc Québécois se sont tous deux engagés lors de la dernière campagne électorale à appuyer une nouvelle définition d'armes prohibées dans le Code criminel afin d'interdire toutes les armes de type assaut. Le membre du SECU du BQ et porte-parole en matière de sécurité publique a déclaré que si les libéraux ne le font pas, « vous pouvez compter sur le Bloc Québécois pour déposer un tel amendement ».

## 2) Élargir l'exemption pour des tireurs sportifs dans le cadre du gel sur l'achat de nouvelles armes de poing

**Survol :** Au cours des audiences, des témoins comme la Confédération internationale de tir pratique (CITP) ont demandé à être exemptés du gel. La CITP (qui est financée par l'industrie des armes à feu et fait essentiellement partie du lobby des armes) consiste à tirer sur des cibles qui représentent des humains dans des scénarios de braquage à domicile, de prise d'otages ou de gangs de rue.



**Considérations législatives :** L'exemption de la CITP viderait le gel de son sens. Étant donné que la CITP peut certifier n'importe quelle activité de tir, que la grande majorité des propriétaires d'armes de poing ont acquis leur arme pour le tir sportif et que n'importe quel club de tir peut décider d'offrir des compétitions de la CITP, il s'ensuit que la plupart, sinon tous les membres des clubs de tir pourraient être exemptés. En effet, dans un message récent maintenant supprimé, la CITP-CB a déclaré que si une telle exception lui était accordée, « nous deviendrons la porte d'entrée pour la possession d'armes de poing au Canada et nous pourrions nous attendre à une énorme augmentation du nombre de membres ». [Notre traduction]

**Enjeux de sécurité** : En plus de potentiellement annuler le gel et d'empêcher la réduction du nombre d'armes de poing au Canada, une exemption pour la CIPF légitimerait davantage les armes conçues pour la létalité plutôt que le sport. La CIPF utilise des [armes de poing puissantes](#) et des armes d'assaut. Elle [apprend aux citoyens ordinaires](#) à tirer d'une manière qui n'est pas reconnue comme raison légitime pour la possession d'armes au Canada (soit des « [tactiques de tir d'autodéfense](#) »). De nombreux tireurs de masse — Valery Fabrikant (Concordia), Kimveer Gill (Dawson), Mark Vijay Chahal (Vernon) et Justin Bourque (Moncton) — se sont entraînés dans des clubs de tir. Un dirigeant de la CIPF [gardait 200 armes à feu chez lui](#).

**Enjeux politiques** : L'issue d'une telle proposition d'amendement n'est pas prévisible.

- ➔ Compte tenu des diverses [déclarations](#) du chef conservateur et de [ses liens étroits](#) avec le lobby des armes, il est presque certain que le parti s'oppose à C-21 et se rangera du côté des témoins proarmes dont la CIPF.
- ➔ Sur la base des discussions en comité, on craint que des membres animés des meilleures intentions puissent soutenir des amendements qui affaiblissent considérablement le gel.
- ➔ La membre du Bloc Québécois (16:02:28) [a convenu](#) que l'exemption d'autres disciplines comme la CIPF rendrait le gel « à peu près inutile ».

### 3) Renforcer les exemptions dans le cadre du gel sur l'achat de nouvelles armes de poing

**Survol** : Des témoins comme [PolySeSouvient](#), les [Familles de Danforth](#) et la [Coalition pour le contrôle des armes](#) ont exprimé des inquiétudes quant à l'exemption olympique, affirmant que cette dernière serait susceptible d'être exploitée afin d'accorder une exemption à de soudaines vagues de nouveaux « débutants ». De plus, étant donné la [campagne menée depuis des décennies](#) par la CIPF pour devenir une discipline olympique, la législation pourrait automatiquement exempter la CIPF à l'avenir. Enfin, le projet de loi exempte tous les clubs et champs de tir du gel, leur permettant d'accumuler un nombre illimité de nouvelles armes de poing et de maintenir la culture « sportive » des armes de poing. Des groupes pour le contrôle des armes ont proposé de limiter l'exemption aux disciplines olympiques actuelles et aux athlètes et entraîneurs actuels, d'exempter uniquement les [types d'armes de poing](#) utilisées aux Jeux olympiques, d'exiger une admissibilité continue (annuelle et non à vie), et d'exclure les clubs de tir et les champs de tir de l'exemption.

**Enjeux de sécurité** : Toute exemption risque de compromettre l'ensemble de la mesure. Beaucoup d'éléments dépendent des organismes de tir et des contrôleurs provinciaux des armes à feu (CAF), et la réglementation éventuelle pourrait potentiellement resserrer les exemptions. Mais à ce stade-ci, tout est possible, y compris les pires scénarios.

**Enjeux politiques** : Les enjeux pour le Canada ne sont pas élevés. Aux Jeux olympiques de Tokyo en 2020, par exemple, [une seule athlète canadienne](#) a participé dans une discipline de tir. Le Canada n'a rapporté qu'une seule médaille liée au tir en 65 ans. Les membres du comité ont entendu de nombreux témoins sur cette question, mais ont fait peu de commentaires notables.

### 4) Éliminer la mesure « *ex-parte* » qui invite les victimes à s'adresser au tribunal pour demander le retrait des armes d'un agresseur.

**Survol** : [De nombreux groupes de femmes](#) ont fait part de leurs objections à la première version de cette mesure de type « drapeau rouge » initialement introduite dans le projet de loi C-21 de 2021 (depuis mort au feuillet), ainsi qu'à la [version remaniée](#) dans le projet de loi C-21 actuel. Des groupes comme [PolySeSouvient](#) et les maisons d'hébergement du Québec [ont demandé](#) le retrait de cette mesure.

**Enjeux de sécurité** : Les groupes de femmes [ont expliqué](#) que la mesure « *ex-parte* » risque de permettre à la police de se décharger de leur devoir de protéger les femmes contre les menaces ou la violence potentielles des armes à feu et de l'imposer sur les victimes elles-mêmes, les exposant à un danger accru, allant à

l'encontre des réformes durement gagnées visant à retirer toute responsabilité aux victimes (comme l'inculpation d'un agresseur) et minant les réformes nécessaires pour que la police prenne les plaintes des femmes au sérieux (p. ex., [tuerie en Nouvelle-Écosse](#) et une longue liste de meurtres conjugaux).

**Considérations légales :** Dans [son mémoire](#), l'Association du Barreau canadien écrit que les améliorations ajoutées à la mesure *ex-parte* initiale qui visent à protéger l'identité d'un plaignant « prète(nt) le flanc à des litiges fondés sur la Charte en ce qui concerne le droit de l'accusé à un procès équitable et à une réponse et défense complètes ».

**Enjeux politiques :** Lors des [audiences du SECU](#), des représentants de tous les partis d'opposition (NPD, Bloc Québécois et Conservateurs) ont posé des questions aux témoins concernant cette mesure, indiquant que des questionnements relatifs à son bien-fondé sont sur leur radar.

## 5) Renforcement les articles visant à mieux protéger contre la violence conjugale armée

**Survol :** Le [mémoire de l'Association nationale Femmes et Droit](#) offre la liste la plus complète d'amendements visant à améliorer les mesures du C-21 qui cherchent à mieux protéger les femmes, notamment,

- ➔ l'extension des ordonnances d'interdiction automatique (de posséder des armes à feu) aux personnes qui ont été reconnues coupables d'une infraction violente contre un partenaire ou ex-partenaire intime
- ➔ renforcement du libellé enjoignant le contrôleur provincial des armes à feu (CAF) de révoquer le permis d'un particulier lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'il s'est livré à de la violence conjugale
- ➔ intégration dans la loi d'une définition complète de la « violence familiale »
- ➔ élimination de l'article permettant à un particulier dont le permis a été révoqué (parce qu'il fait l'objet d'une ordonnance de protection) de se débarrasser de ses armes à feu de la manière qu'il souhaite
- ➔ assurer le retrait des armes à feu dans un délai fixe (24 heures) lorsqu'un permis est révoqué pour des raisons liées à la violence familiale ou parce qu'un particulier est soumis à une ordonnance de protection
- ➔ suppression des dispositions exemptant les particuliers qui utilisent des armes dans le cadre de leur emploi (p. ex., police et personnel de sécurité) de perdre leur permis pour des raisons liées à la violence conjugale.

**Enjeux de sécurité :** Les changements proposés visent à renforcer les mesures du projet de loi C-21 qui consistent en des avancées concrètes pour les victimes de violence conjugale, soit moins d'exemptions, des critères de sécurité renforcés et des suivis plus rapides — puisque les détails comme des « exemptions » peuvent faire toute la différence. Par exemple, plusieurs groupes de femmes ont demandé pourquoi la vie d'une victime potentielle devrait avoir moins de valeur que l'emploi d'un suspect, d'autant plus que les familles de policiers [ne sont pas à l'abri](#) de la violence domestique.

**Enjeux politiques :** Les membres du SECU de tous les partis ont soulevé une ou plusieurs de ces préoccupations. Les critiques du NPD et du Bloc Québécois en matière de sécurité publique ont tous deux indiqué qu'ils étaient ouverts à de telles améliorations.

**PolySeSouvient / Danforth Families for Safe Communities / Coalition pour le contrôle des armes**

Le 21 novembre 2022